



SO-FIT

Supervisory Organisation for Financial Intermediaries & Trustees
Organisme de Surveillance des Intermédiaires Financiers & Trustees
Aufsichtsorganisation für Finanzintermediäre & Trustees
Organizzazione di Vigilanza per gli Intermediari Finanziari & Trustees

**EMOLUMENTS ET TARIFS APPLICABLES POUR LES
ASSUJETTIS DE L'OS DE SO-FIT**

(Emoluments et tarifs)

En vigueur dès le 1^{er} janvier 2021

EMOLUMENTS ET TARIFS EN VIGUEUR POUR LES ASSUJETTIS

2021

1. Frais de dossier lors de l'assujettissement pour un établissement financier en provenance de l'OAR de SO-FIT : CHF 1'000.- à 2'500.-
2. Frais de dossier lors de l'assujettissement pour un établissement financier externe : CHF 2'000.- à 5'000.-
3. Emolument annuel pour l'assujettissement selon la fréquence de l'audit prudentiel :
 - a. cycle annuel : CHF 5'000.-
 - b. cycle biennal : CHF 4'000.-
 - c. cycle triennal : CHF 3'000.-
 - d. cycle quadriennal : CHF 2'000.-
4. Acompte annuel pour la taxe FINMA : CHF 600.-
5. Frais de dossier pour l'accréditation d'une personne physique : CHF 300.-
6. Frais occasionnés par le traitement exceptionnel d'un dossier : entre CHF 150.- et 350.- de l'heure.